



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 24 avril 2024

L'année 2023 est celle qui a connu le plus grand nombre de dommages aux troupeaux, imputables au loup, depuis que sa présence est avérée en Aveyron, avec 66 attaques et 256 animaux victimes. Depuis le début de l'année, le département comptabilise 11 attaques sur 7 exploitations ovines, notamment dans le sud Larzac, occasionnant des dommages sur 52 ovins.

Afin de protéger les troupeaux des éleveurs concernés ou menacés, des arrêtés autorisant des tirs de défense simple ou renforcée ont été pris, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Les indices relevés par l'Office Français de Biodiversité (OFB) dans le secteur montrent par ailleurs la présence d'un chien de type « Saarloos », divagant sur le territoire des attaques recensées. Les caractéristiques physiques de ce chien sont très proches de celles d'un loup, avec lequel il peut être facilement confondu. Celui-ci est également susceptible d'intervenir sur les troupeaux et d'occasionner des dommages.

Dans ces circonstances, le préfet de l'Aveyron a pris un arrêté pour une durée d'un mois, afin de sécuriser l'intervention en cours, en appui des éleveurs, des louvetiers et des membres de la brigade « grands prédateurs terrestres » (dite aussi « brigade loup »), dans leur stricte mission de protection des troupeaux. Cet arrêté les autorise (et eux seuls) à abattre tout chien en état de divagation et identifié comme ayant causé des dommages aux troupeaux ou susceptibles d'en causer.

Cette autorisation est donc strictement encadrée, limitée dans le temps et proportionnée aux nécessités de protection des activités d'élevage.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

